

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 septembre 2022

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN VUE DU PLEIN EMPLOI - (N° 276)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 25

présenté par

M. Delaporte, M. Aviragnet, M. Califer, M. Guedj, M. Philippe Brun, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« interprofessionnel »,

insérer les mots :

« et la transmission au Parlement par le Gouvernement d'un rapport réalisé conjointement par le Conseil d'analyse économique, le Conseil d'orientation pour l'emploi et le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, évaluant les impacts et l'efficacité de la réforme de l'assurance chômage menée entre 2018 et 2021 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement de repli des députés socialistes et apparentés vise à signer le chèque en blanc au Gouvernement uniquement sur la base d'une évaluation objective de la précédente réforme.

En effet, aucune évaluation objective et exhaustive de cette réforme n'est aujourd'hui publique.

Il convient donc d'éclairer le Parlement et le débat public avant que le Gouvernement ne puisse prendre le décret enclenchant une seconde réforme.

Tel est l'objet du présent amendement de repli.